



Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 15 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze du mois de février, à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué en date du huit février deux mil vingt-et-un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 15 présents : 11

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire,

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Monsieur Mickaël BRETON, Monsieur Benoit BUTRULLE, Madame Ophélie COSTA, Madame Florence DEVAUX, Madame Cécile HUET, Monsieur Julien MALARDENTI, Madame Virginie MARZIN, Madame Marie-Claire SACHET, Monsieur Eric SINTES - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:

Madame Sylvie DOUBLE donne pouvoir à Madame Cécile HUET

Madame Cécile GUILBERT donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA

Madame Victoire JONCHERAY absente excusée

Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN absent

Secrétaire de séance : Madame Cécile HUET

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 janvier 2021 et signatures

2) Commissions communales

➤ Développement durable

Domaine des Êtres : 1^{ère} réunion de chantier mercredi 3 février avec les différents intervenants. Le planning a été décalé d'un mois, compte-tenu des fortes pluies du mois de janvier. Le chantier débutera peut-être avant, selon les conditions météorologiques.

Signalisation horizontale : faite aujourd'hui, lundi 15 février.

Batiment mairie : audition de 4 cabinets d'architecture aujourd'hui (sur 19 dossiers déposés dans le cadre de la consultation). Les délibérations sont en cours.

➤ Habitants

Cr commission du 11 février 2021 :

- Ecole : nouveau protocole sanitaire. Nous avons bien anticipé les ajouts. La distance entre les enfants le midi a été augmentée à 2m entre chaque table.
- Déchets organiques de la cantine : Mme SACHET prend contact avec les différentes personnes de la commune qui pourraient être intéressées.
- Parking école : des mots sont passés dans les cahiers. Il y a toujours quelques voitures qui se garent devant l'école et chemin du Pré long. Etude d'une implantation de poteaux le long de l'APS et devant les containers afin de sécuriser le cheminement. Par ailleurs, la commission va proposer aux enfants de faire des panneaux signalétiques dans le cadre de l'intervention des gendarmes sur la sécurité routière. Demande de lumière pour illuminer le parking.
- Rencontre avec M. DESPORTES sur le budget 2021 : celui-ci reste proche des exercices précédents. Installation des vidéoprojecteurs prévue dès réception de la convention signée. Nous espérons des travaux en mars.

- Bibliothèque : nous avons eu un retour sur le bouquet numérique proposé par le Bibliopôle, auquel la commune adhère.

- Relations extérieures et coopérations

Cahiers de contributions sur les thèmes du « repair café » et de l'atlas de la biodiversité. Il faut déposer ces cahiers le 26 mars 2021 au plus tard.

Soulaire et bourg : nouveau rendez-vous avec les élus samedi 20/02.

- Vie communale

Pas de réunion depuis le dernier conseil.

Proposition que la commission prenne en charge la mise à jour du DICRIM et du PCS.

- CCAS

Clic : conseil d'administration le 1^{er} février. C'est un organisme gratuit. Proposition d'augmenter le budget par habitant. Le Conseil d'Administration a décidé de solliciter le conseil départemental à nouveau.

3) Finances

❖ Objet : Finances - Prolongation de la ligne de trésorerie

Prolongation de la ligne de trésorerie (délibération 2021-07)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2021 ;

VU la proposition faite par le Crédit agricole ;

CONSIDERANT que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le Conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale du Crédit agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de 200 000 €, aux conditions suivantes :
 - Montant : 200 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Taux variable : Euribor 3 mois moyenné de Janvier 2021
(-0,547%) + marge de 0.50 % l'an
 - Taux d'intérêt plancher : 0.50 % *(le taux d'intérêt plancher est la valeur minimale du taux d'intérêt, peu importe l'évolution de l'index de référence. Etant précisé que si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée égale à zéro)*
 - Prélèvement des intérêts Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office
 - Commission d'engagement : 0,10% l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

- Frais de dossier : Néant
 - Déblocage de fonds : par le principe du crédit d'office
 - Calcul des intérêts : **sur 365 jours**
- ✓ **PREND** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- ✓ **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.
- ✓ **CONFERE** à M. le Maire ou un de ses adjoints, toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ Objet : Finances – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 (délibération 2021-08)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29 ;

VU l'article L 232-1 du Code des juridictions financières ;

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

Dépenses				
Chapitres/ comptes	Désignations	Montants 2020	Montants 2021	Opérations
20/2031	Frais d'études	34 580.00 €	8 645.00 €	- Atelier communal -mairie
21/2111	Terrains nus	118 965.08 €	29 741.27€	-Terrains GIARD
21/21316	Equipements du cimetière	1 000.00 €	250.00 €	-Cavernes
21/2183	Matériel de bureau et informatique	3 100.00 €	775.00 €	-Vidéoprojecteurs école -changement informatique école et mairie

458/45811 1	CU Dépenses fonctionnement voirie et pluvial	21 080.00 €	5 270.00 €	-Elagage/fauchage Nettoyage des avaloirs
458/45811 2	CU – Dépenses investissement voirie et pluvial	119 023.60 €	29 755.90 €	-Réfection voirie
Total		312 308.68 €	74 437.17 €	

- ✓ **AUTORISE** le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances – Demande de subvention complémentaire– DETR – Atelier communal**

Demande de subvention complémentaire– DETR – Atelier communal (délibération 2021-09)

Le Code général des Collectivités territoriales, en son article L 2143-2, permet de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Pour favoriser la concertation sur le projet de construction d'un atelier communal, les commissions urbanisme, environnement, bâtiment et vie locale et proximité se sont associées depuis février 2018.

Le cabinet d'architecture DESARCHITECTURE a été choisi pour nous accompagner en janvier 2019.

Les avant-projets ont été présentés aux conseils municipaux du 5 juillet 2019 et du 16 décembre 2019.

Le permis de construire a été déposé pour instruction en février 2020.

Les grandes lignes de l'opération sont :

- ➔ Construction d'un bâtiment municipal comprenant :
- Un atelier et un vestiaire ;
 - Un hangar partagé avec la commune de Soulaire-et-Bourg, notamment sur les missions mutualisées ;
 - Une partie dédiée aux associations

Ce type de projet est d'une importance capitale pour notre village. L'impact énergétique mais aussi le dynamisme associatif et culturel de la commune sont au cœur des préoccupations de la municipalité et des habitants.

Par ailleurs, en mutualisant les usages, nous promovons le vivre ensemble et une vision à long terme des bâtiments pour que ces derniers soient optimisés et prennent en compte non plus les seuls habitants de notre commune mais également le bassin de vie pour une vision structurante et structurée du territoire ainsi que de l'offre d'équipements et de services.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DEL-2018-86 du 16 avril 2018 portant sur l'approbation de la liste des projets éligibles au contrat de développement métropolitain 2017-2020 ;

VU la délibération 2020-03 du 3 février 2020 ;

VU le projet de territoire et notamment les ambitions 2, 3 et 5 ;

CONSIDERANT que le bâtiment existant dédié au service technique n'est ni aux normes ni adapté aux nouveaux usages ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le projet de construction d'un atelier municipal comme énoncé ci-dessus ;
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

	Recettes ht	Dépenses ht
DETR complémentaire sollicitée (30%)	117 757.50 €	
DETR notifiée	114 307.50 €	
Région (attribué - base 213 333 €)	74 667,00 €	
Commune	85 793.00 €	
Etudes		35 168,00 €
Aménagements extérieurs		67 525,00 €
Travaux		325 000,00 €
	392 525,00 €	392 525,00 €

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au taux maximum soit 30 % ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Domaine des Êtres – Présentation des devis SIEML**

Rencontre avec notre correspondant d'Angers Loire Métropole vendredi 19/02.

4) Urbanisme

- ❖ **Objet : SMBVAR – Avis d'enquête publique en vue de la déclaration l'intérêt général (DIG) des travaux de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Piron et de la délivrance de l'autorisation environnementale (AE) permettant leur exécution.**

SMBVAR – Avis d'enquête publique en vue de la déclaration l'intérêt général (DIG) des travaux de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Piron et de la délivrance de l'autorisation environnementale (AE) permettant leur exécution (délibération 2021-10)

Il exposé :

Par courrier du 14 janvier 2021, les services de la préfecture nous ont transmis l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021-4 relatif au projet de travaux de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Piron présenté par le S.M.B.V.A.R. (Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme) en vue de :

- La déclaration d'intérêt général des travaux au titre de l'article L 211-7 du Code de l'environnement
- La délivrance de l'autorisation environnementale permettant leur exécution au titre de l'article L 181-1 dudit Code.

Cette enquête publique a lieu du 12 février au 02 mars inclus et concerne les communes de Sceaux d'Anjou, Les Hauts d'Anjou, Ecuillé, et Cheffes sur Sarthe

Le conseil municipal :

- ✓ **DONNE** un avis favorable sur cette enquête publique.
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

5) Questions diverses.

❖ **Compte-rendu de la rencontre avec Madame la Secrétaire générale de la Préfecture de Maine-et-Loire**

Rencontre le 29 janvier 2021. Nous lui avons présenté la commune et nos projets. Deux dossiers de subventions vont être déposés ce vendredi (D.S.I.L. pour la mise en sécurité de l'église et une demande de subvention complémentaire pour l'atelier).

Tour de table: /

Date prochain conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Prochain Conseil municipal le jeudi 25 mars 2021

15/02/2021	2021-07	Finances - Prolongation de la ligne de trésorerie
15/02/2021	2021-08	Finances – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021
15/02/2021	2021-09	Finances – Demande de subvention complémentaire– DETR – Atelier communal
15/02/2021	2021-10	SMBVAR – Avis d'enquête publique en vue de la déclaration l'intérêt général (DIG) des travaux de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Piron et de la délivrance de l'autorisation environnementale (AE) permettant leur exécution.